



Municipalité rurale de Montcalm

Procès-verbal

Réunion ordinaire du conseil d'avril - le 12 juin 2024 à 8 h

Procès-verbal de la réunion ordinaire de la Municipalité rurale de Montcalm, tenue aux bureaux municipaux, au village de Letellier, en la province du Manitoba, le 12 juin 2024 à 8 h.

présents : préfet Paul Gilmore
conseiller Paul Sabourin
Harold Janzen
Émile Rémillard
Jean Barnabé
Louis Duval

directrice générale Jolene Bird

directrice générale adjointe Katherine Roy

Si un point est inscrit à l'ordre du jour, mais ne figure pas au procès-verbal correspondant, cela signifie qu'aucun rapport n'a été présenté.

1 Ouverture de la réunion / Opening of Meeting

Le préfet Paul Gilmore a déclaré la réunion ouverte à 8 h.

2 Adoption de l'ordre du jour / Adoption of Agenda

N° de résolution : 24 109

Proposée par : Émile Rémillard

Appuyée par : Louis Duval

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la réunion du 12 juin 2024 soit par la présente adopté tel qu'amendé par le conseil.

ADOPTÉE

3 Adoption du procès-verbal / Adoption of Minutes

N° de résolution : 24 110

Proposée par : Jean Barnabé

Appuyée par : Harold Janzen

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la dernière réunion ordinaire du 15 mai 2024 soit adopté tel que présenté au conseil.

ADOPTÉE

3.1 Adoption du procès-verbal extraordinaire de février / Adoption of Special February Minutes

N° de résolution : 24 111

Proposée par : Louis Duval

Appuyée par : Émile Rémillard

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 29 mai 2024 soit adopté tel que présenté au conseil.

ADOPTÉE

4 Finances - liste des comptes à approuver / Finance - List of Accounts for Approval

N° de résolution : 24 112

Proposée par : Louis Duval

Appuyée par : Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU QUE le rapport du comité des finances soit adopté tel que présenté et que les factures soient payées par la directrice générale comme suit :
du chèque n° 20240608 au chèque n° 20240720

Total : 550 392,06 \$

ADOPTÉE

4.1 États financiers / Financial Statement

N° de résolution : 24 113

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Harold Janzen

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte les états financiers du 31 mai 2024 tels que présentés.

ADOPTÉE

4.2 Rapport sur les réserves / Reserve Report

4.3 Rapport sur les heures supplémentaires / Overtime Report

4.4 Rapport sur les permis de construction / Building Permit Report

5 Dérogations, usages conditionnels et autres audiences / Variations, Conditional Use and other Hearings

présents : Propriétaire de MCTS Realty Property - Réal Tétrault, Développement commercial de MCTS Realty - Lisa Tétrault et propriétaire voisin - Ian Forrester.

5.1 Audience publique sur usage conditionnel C1/24 - ouverture - 10 h

N° de résolution : 24 114

Proposée par : Émile Rémillard

Appuyée par : Paul Sabourin

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende sa réunion ordinaire et qu'il se réunisse en audience publique pour la demande d'usage conditionnel C1/24.

ADOPTÉE

5.2 Audience publique sur usage conditionnel C1/24 - clôture

N° de résolution : 24 115

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU QUE l'audience publique pour la demande d'ordre d'usage conditionnel C1/24 soit close.

ADOPTÉE

5.3 Usage conditionnel C1/24 - décision

N° de résolution : 24 116

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Jean Barnabé

ATTENDU QUE MCTS Realty, propriétaire enregistré des biens situés au 7093, chemin 8N et zonés « MG » Industriel Général, a déposé une demande de permis d'usage conditionnel afin d'exploiter une entreprise de transport ferroviaire direct;

ATTENDU QUE les propriétés concernées par la demande d'usage conditionnel sont les suivantes :

- n° de rôle 16800.000 - SE8-2-2E
- n° de rôle 16400.000 - NE8-2-2E
- n° de rôle 16600.000 - NW8-2-2E

ATTENDU QU'une audience publique a été tenue le mercredi 12 juin 2024, comme prévu, afin d'entendre les arguments pour et contre la demande;

ATTENDU QU'aucune objection à la demande n'a été reçue;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité rurale de Montcalm APPROUVE la demande d'usage conditionnel n° C1/24 pour l'exploitation d'une entreprise de transport ferroviaire direct, sous réserve des conditions suivantes :

1. l'approbation de cette demande cesse d'avoir effet si elle n'est pas mise en application dans un délai de douze mois, conformément au paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*;
2. le propriétaire doit se conformer et prendre toute mesure supplémentaire identifiée lors de l'octroi de licences ou de permis provinciaux et fédéraux ultérieurs afin de minimiser les risques identifiés pour la santé, la sécurité et l'environnement;
3. le propriétaire doit se conformer à toutes les réglementations provinciales et fédérales concernant ce type de mise en valeur, y compris les dispositions municipales en matière de zonage;
4. le propriétaire doit demander tous les permis requis par le Conseil routier si des structures sont placées dans la zone contrôlée;
5. le propriétaire doit conclure une entente de mise en valeur avec la Municipalité rurale de Montcalm.

ADOPTÉE

6 Délégations / Delegations

6.1 Tyler Kneeshaw - 9 h

Tyler Kneeshaw, Yvonne Hawryliuk et Kristy Forrestall, du ministère de l'Environnement et du Changement climatique du Manitoba, se présentent. Ils comparaissent devant le conseil pour faire le point sur les inspections de sites effectuées par Miller Environmental au cours des dernières années.

6.2 Wes Marten - 9 h 30

Wes Marten et Adam Wiebe comparaissent devant le conseil pour discuter du projet de drainage de Saint-Joseph et de ce que la municipalité peut faire pour aider à faire avancer le projet, avoir le pont le long du drainage et garder le fossé dégagé pour aider à l'écoulement de l'eau et au drainage.

6.3 Réal Tétrault - 10 h 15

Réal Tétrault, propriétaire de MCTS Realty, et Lisa Tétrault, responsable du développement commercial de MCTS Realty, comparaissent devant le conseil en tant que délégation pour discuter des taxes municipales et de la taxe professionnelle, ainsi que du développement économique futur de la municipalité.

7 Projets de règlements / By-laws Proposed

8 Rapport sur les comités / Report on Committees

8.1 Rapport du directeur des travaux publics / Public Works Manager Report

N° de résolution : 24 117

Proposée par : Jean Barnabé

Appuyée par : Paul Sabourin

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le rapport du directeur des travaux publics du 12 juin 2024 tel que présenté.

ADOPTÉE

8.2 Comité du projet d'atténuation des effets du chemin St Mary's / Mary's Road Mitigation Project Committee

La directrice générale Jolene Bird et le gestionnaire des travaux publics Curtis Schultz ont tous deux présenté un rapport actualisé sur le projet du chemin St Mary's.

8.3 Comité de l'OMU / EMO Committee

8.4 Comité du D. u. l. / LUD Committee

8.5 Pembina Valley Water Co-op

8.6 Rapport du comité de l'AMBM / AMBM Committee Report

8.7 Comité du projet d'aide à la vie autonome / Assisted Living Project Committee

Le conseiller Harold Janzen a présenté un rapport verbal sur le projet d'aide à la vie autonome en cours.

8.8 District hydrographique de la vallée de la Pembina / Pembina Valley Watershed District

8.9 District hydrographique Seine-Rats-Roseau / Seine Rat Roseau Watershed District

8.10 Caucus RPGC 75 / PTH 75 Caucus

9 Rapports des groupes subordonnés / Reporting Entity Reports

9.1 Parcs et loisirs Saint-Jean / St. Jean Parks & Rec

9.2 Letellier Athletics Association

9.3 Centre culturel et communautaire de Saint-Joseph

9.4 Musée Saint-Joseph Museum

9.5 Bibliothèque Montcalm Library

9.6 Paradis

9.7 District des mauvaises herbes Valley / Valley Weed District

10 Correspondance / Correspondence

10.1 Correspondance - action requise / Correspondance - Action Required

**10.1.1 Protocole d'accord mutuel sur les urgences en temps de paix - Ville d'Altona
N° de résolution : 24 118**

Proposée par : Jean Barnabé

Appuyée par : Paul Sabourin

ATTENDU QU'une situation d'urgence en temps de paix pourrait affecter toute municipalité ou institution à un point tel que les ressources municipales ou institutionnelles locales seraient inadéquates pour faire face à la situation;

ATTENDU QUE le conseil juge essentiel de conclure un protocole d'entente d'aide mutuelle avec la Ville d'Altona afin de se soutenir mutuellement lorsqu'elles sont touchées ou menacées par une situation d'urgence en temps de paix et qu'elles ont besoin d'aide;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve que le préfet, la directrice générale et le coordonnateur des mesures d'urgence signent le protocole d'entente d'aide mutuelle avec la Ville d'Altona, tel que présenté.

ADOPTÉE

10.1.2 Protocole d'accord PVWC

N° de résolution : 24 119

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Jean Barnabé

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité rurale de Montcalm approuve le protocole d'entente entre la Municipalité rurale de Montcalm et la Pembina Valley Water Cooperative dans le but de lever des fonds pour la Pembina Valley Water Cooperative.

ADOPTÉE

10.2 Nouvelle correspondance et autres affaires / New Correspondence and Other Business

10.2.1 Protocole d'accord mutuel pour les situations d'urgence en temps de paix - Municipalité de Rhineland

N° de résolution : 24 120

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Harold Janzen

ATTENDU QU'une situation d'urgence en temps de paix pourrait affecter toute municipalité ou institution à un point tel que les ressources municipales ou institutionnelles locales seraient inadéquates pour faire face à la situation;

ATTENDU QUE le conseil juge essentiel de conclure un protocole d'entente d'aide mutuelle avec la Municipalité de Rhineland afin de se soutenir mutuellement lorsqu'elles sont touchées ou menacées par une situation d'urgence en temps de paix et qu'elles ont besoin d'aide;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve que le préfet et la directrice générale signent le protocole d'entente d'aide mutuelle avec la Municipalité de Rhineland, tel que présenté.

ADOPTÉE

10.3 Correspondance - reçue à titre d'information / Correspondence - Received as Information

| de | sujet |
|---|--|
| Forum municipal du district Sud-est | réunion de suivi |
| Bulletin n° 2024-17 | évaluation du projet de gazoduc |
| Relations avec les Municipalités et le Nord | méthodologie d'évaluation du gazoduc 2025 |
| PEMVP | notes - 10 mai 2024 |
| CMT | budget |
| CMT | bilan et rapport sur les bénéfices et les pertes |
| CMT | ordre du jour de l'AGA 12 juin 2024 |

| | |
|---------------------|--|
| M.R. de DeSalaberry | résolution de soutien sur l'acide tuberculée |
| M.R. de Stuartburn | résolution de soutien sur l'acide tuberculée |
| | |

11 Affaires en cours / Ongoing Business

11.1 Développement d'affaires/visites / Business Development/Visits

11.2 Inondations / Flood Events

12 Rapport de la directrice générale / CAO Report

N° de résolution : 24 121

Proposée par : Paul Sabourin

Appuyée par : Émile Rémillard

IL EST RÉSOLU QUE le conseil adopte le rapport de la directrice générale du 12 juin 2024 tel que présenté.

ADOPTÉE

13 Huis clos / In Camera

N° de résolution : 24 122

Proposée par : Louis Duval

Appuyée par : Paul Sabourin

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la M. R. de Montcalm se constitue en comité plénier à huis clos pour discuter de questions juridiques et de personnel.

ADOPTÉE

13.1 Huis clos - clôture / In Camera - Return

N° de résolution : 24 123

Proposée par : Harold Janzen

Appuyée par : Émile Rémillard

IL EST RÉSOLU QUE le comité mette fin au huis clos et reprenne la réunion ordinaire du conseil.

ADOPTÉE

14 Levée de la séance / Adjournment

N° de résolution : 24 124

Proposée par : Jean Barnabé

Appuyée par : Harold Janzen

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de Montcalm autorise et confirme toutes les instructions et directives à la direction, et les questions reçues à titre d'information;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE cette séance soit levée et que la prochaine réunion ordinaire du conseil ait lieu le 17 juillet 2024 à 8 h.

Levée de la séance : 13 h 05.

ADOPTÉE

préfet

directrice générale